

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20211216-25-DE
Date de télétransmission : 21/12/2021
Date de réception préfecture : 21/12/2021

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY
SEANCE DU 16 décembre 2021

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
45	36	36 + 7 pouvoirs

Date de convocation
10 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire dans la salle des fêtes de Custines, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Laetitia ASCHBACHER, Pascal BARTOSIK, Pascal BECK, Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, Magali CLEMENT-DILLMANN, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Céline GEOFFROY, Denise GERARDIN, Denis GODEFROY, William GRAFF, Catherine GUENSER, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Antony KUHN, Patrice LEBOEUF, Ludovic LEGGERI, Yves LEICKNER, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Jean-Jacques MAXANT, Patrick MEDART, Gilles MULLET, Jocelyne PANO, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, Carole SALEUR, Laurent TROGRIC, Bernard VERGANCE, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.

Absents excusés : Dominique GRANDIEU, Alain SOLDNER.

Représentés : David BLASIUS par Sébastien POINT, Béatrice BOCHNAK par Francis MAUGRAS, Sylvie GAMEL par Chantal PELLENZ, Chantal KIPPER par Denise GERARDIN, Martine LEPIANKO par Denis MACHADO, François ROUGIEUX par Sébastien DOSE, Odile SCHMITT par Dominique VOINSON.

Monsieur Denis MACHADO a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du service (RPQS) 2020 du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Millery-Autreville-sur-Moselle (SIAMA)

N° de délibération : 25

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
36	43	43	0	0	0

Rapporteur : M. LEGGERI

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Millery - Autreville/Moselle (S.I.A.MA) gère l'assainissement collectif et les eaux pluviales sur les communes de Millery et Autreville/Moselle.

Au 1^{er} janvier 2020, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey s'est substituée de plein droit à la commune de Millery au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Millery Autreville (S.I.A.MA), qui est ainsi devenu un syndicat mixte composé de la commune d'Autreville-sur-Moselle et de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey.

Les articles D.2224-1 à D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales imposent la rédaction d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services (RPQS) d'assainissement. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport réglementaire est public et permet d'informer les usagers des services. Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes

pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport comprend notamment une liste d'indicateurs techniques et financiers qui sont transmis aux services de l'Etat pour alimenter un observatoire national de l'eau et de l'assainissement (SISPEA).

Le rapport annuel de l'exercice 2020 du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Millery- Autreville/Moselle (S.I.A.MA) vous est présenté dans sa version intégrale en annexe.

Le nombre total d'abonnés est en légère progression de 362 en 2019 à 370 en 2020. Les volumes facturés baissent de - 0.5 % en évoluant de 40 379 m³ en 2019 à 40 179 m³ en 2020.

Pour l'année 2020, le montant financier des travaux engagés s'établit à 14 124 € HT (9 931 € HT en 2019). A noter un encours de la dette élevé à 841 685 € qui donne lieu à plus de remboursement d'intérêts (42 497 €) que de capital (22 037 €) en 2020.

Sur le volet tarifaire, la redevance pour la modernisation des réseaux de collecte (agence de l'eau) ne varie pas (0,233 €/m³). La redevance assainissement pour les particuliers est maintenue à 2,60 € HT/m³. Pour la zone des Sablons, elle est également maintenue à 0,35 € HT/m³.

Les projets à l'étude concernent l'extension du réseau route de Nomeny. estimée à 27 342 € HT.

Le fonctionnement de la station d'épuration est satisfaisant avec des charges volumiques et massiques faibles en entrée. Celles-ci sont évaluées à 20 % de la charge théorique.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement, pour l'exercice 2020, du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Millery Autreville (S.I.A.MA).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Le Président,



Laurent TROGRILIC